



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 43791

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les bactéries résistantes aux antibiotiques. L'utilisation massive et bien souvent irraisonnée des antibiotiques, chez l'homme comme chez l'animal, a conduit à l'apparition accélérée de bactéries résistantes aux antibiotiques. Combinée à la raréfaction des nouveaux antibiotiques mis sur le marché ces dernières années, cette augmentation des résistances bactériennes à l'échelle mondiale représente une menace majeure pour la santé publique. L'apparition de bactéries multi-résistantes (BMR) insensibles à la plupart, voire à tous les antibiotiques disponibles, fait craindre un retour à l'ère pré-antibiotiques. Le coût humain (amputation, décès) et économique des infections à BMR ne cesse de croître. La situation sanitaire actuelle appelle au renforcement des mesures visant à diminuer la consommation d'antibiotiques et à développer de nouvelles stratégies anti-infectieuses. Le Centre d'analyse stratégique propose de « rationaliser les prescriptions d'antibiotiques chez l'homme en encourageant la recherche de nouveaux tests rapides d'orientation diagnostique ». Aussi, souhaite-t-elle connaître ses intentions suite à cette proposition.

Texte de la réponse

L'incertitude diagnostique génère de nombreuses prescriptions inappropriées d'antibiotiques, qui sont la cause principale de leur sur-utilisation. Parmi les actions prévues en 2014 dans le cadre du plan d'alerte sur les antibiotiques, les pouvoirs publics ciblent le développement de l'utilisation des tests rapides d'orientation diagnostique par les professionnels de santé. Ces tests sont en effet susceptibles d'apporter au prescripteur des éléments sur : - l'origine bactérienne ou virale d'une infection, ce qui permet d'éviter les prescriptions inutiles, - l'existence ou non d'une résistance bactérienne, qui permet d'adapter un traitement et de mettre en oeuvre si nécessaire des mesures d'isolement appropriées. L'action n° 3 du plan d'alerte sur les antibiotiques « développer les tests rapides d'orientation diagnostique sur les agents microbiens et généraliser leur utilisation » prévoit d'encourager le développement de tests adaptés à de nouvelles pathologies, d'améliorer leur accessibilité logistique et d'évaluer leur impact sur la baisse des prescriptions inutiles d'antibiotiques. Par ailleurs, la ministre des affaires sociales et de la santé a annoncé, à l'occasion de la journée européenne de sensibilisation au bon usage des antibiotiques du 18 novembre 2013, la nécessité de développer l'utilisation des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) par les professionnels de santé, pour favoriser le bon usage et pour parvenir à une réduction importante des prescriptions inappropriées d'antibiotiques. La recherche sur les nouveaux tests de diagnostic rapide concerne principalement les unités de recherche (INSERM, CNRS) et les entreprises industrielles.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43791

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12214

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2976